

Séance du 14 janvier 2011

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 14 janvier 2011 à 20 heures 30 sous la présidence de son maire, M. Gilles DESBOIS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Evelyne MACHILLOT, Annie MARCHAND, Corinne TETU, Sandra GAUDILLERE, Mrs André ALLOIN, Frédéric BEAUDET, Stéphane BRUN, Laurent CARON, Michel DEZAPY, Gérard DUCRET, Pascal LAURENCEAU, Sylvain THIVENT.

ETAIENT EXCUSES: Mme Valérie POIRINE (pouvoir à Annie Marchand), Mr Jean-Marc GENELOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pascal LAURENCEAU.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2/ PROJET MAIRIE ET BATIMENT PERISCOLAIRE

Suivi de chantier :

- Dans le programme de travaux, il était nécessaire de consolider les fondations de l'actuel secrétariat de mairie. Lors de cette phase de consolidation, le bâtiment s'est fissuré, côté façade sud au niveau d'une fenêtre. L'entreprise EIFFAGE réalisant le chantier après sécurisation des lieux ainsi que l'architecte, maître d'œuvre, ont assuré qu'il n'y avait pas de risque grave dû à cet incident et que l'activité pourrait se poursuivre.
- L'assureur de la commune a été informé de ce sinistre. L'entreprise doit confirmer, par écrit, son engagement à réparer tous les désordres occasionnés. Il est à noter qu'un constat d'huissier avait été réalisé avant les travaux et que celui-ci mentionnait le bon état général du bâtiment.
- Affaire à suivre.

Matériels de cuisine :

- Suite à la consultation de l'association gérant le restaurant scolaire, il a été conclu l'achat des matériels de cuisine nécessaires à l'activité auprès de la société IDEC, pour la somme de 20 800 € TTC. Cette décision, prise par le bureau municipal, devait être prise rapidement pour ne pas retarder le chantier. Le Conseil entérine ce choix.

La pose de la première pierre avec tous les intervenants pourrait avoir lieu courant février ou mars.

La société Eiffage doit nous communiquer le choix des sous traitants pour la fin de la semaine prochaine.

Subvention européenne : nous avons reçu la notification du Conseil Régional indiquant que la subvention était bien exécutoire mais qu'il manquait quelques pièces au dossier. Ces données transmises aux services de la DDT à Macon sont nécessaires et indispensables à l'instruction de la demande du fonds FEADER.

Emprunt / Proposition de Crédit Agricole :

- Base d'emprunt de 400 000 € sur 20 ans : taux fixe à 3,40 %

Il semble préférable de rembourser sur la base d'échéances annuelles, avec la première échéance au 30 juin 2011 pour économiser sur le montant total des intérêts. Une autre possibilité consiste en un remboursement trimestriel dégressif. Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des présents, se positionne pour la première solution et prend la délibération autorisant la signature de ce contrat de prêt par le Maire.

3/ COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

LOTISSEMENT LE JARDIN

Réunion de chantier

Ces réunions de chantier ont lieu tous les mardis. L'ensemble des travaux suit son cours suivant le planning prévu au calendrier de chantier.

REUNION ZONE IINA:

Réunion du 06/12/2010

A la demande de la DDT, est en cours un avant projet de modification du règlement régissant les zones IINA et UB uniquement. Cela permettra de construire sur deux zones différentes suivant certaines conditions et les surfaces en question. La commission urbanisme doit se réunir pour examiner et se positionner sur cet avant projet.

□ COMMERCE LOCAL :

Le commerce local est toujours en attente d'un éventuel repreneur.
Des contacts sont en cours avec la propriétaire des bâtiments.

□ REUNIONS MATERIEL INFORMATIQUE :

Réunion du 06/01/2011

Une étude a été menée auprès de plusieurs fournisseurs pour la fourniture d'un matériel informatique pour équiper le poste de la secrétaire de mairie. Après vote, le Conseil par voix 9 pour et 5 abstentions se prononce pour le système de location, sous réserve que nous obtenions des réponses favorables à nos demandes. Dans le cas contraire, il pourra être envisagé l'achat du matériel.

□ REUNION COMMISSION SPORT ET CULTURE DU GRAND CHALON

Lors de cette réunion ont été examinés les solutions à mettre en place pour les différents pôles culturels et sportifs afin d'intégrer de grands équipements dans le périmètre des compétences de la communauté d'agglomération.

4/ QUESTIONS DIVERSES:

- ✓ Une demande d'abribus a été faite auprès de la Communauté d'Agglomération qui donne un accord de principe.
- ✓ Le programme 2011 des contes givrés est en préparation. L'association qui organise ce festival demande si la commune souhaite reconduire son partenariat et recevoir une soirée. Le montant de la prestation s'élève à 500 €. Le Conseil à 13 voix pour et 1 abstention, valide cette reconduction.
- ✓ Une pièce de théâtre se tiendra le 18 février 2011 à la salle polyvalente. Une buvette sera tenue par l'association "les P'tiots Lanniaux".
- ✓ La commission illumination devra se réunir afin de définir les possibilités pour acquérir de nouvelles guirlandes à LED.
- ✓ Le goûter offert aux écoliers a eu lieu mardi 11 janvier.
- ✓ Le Maire informe le conseil du départ à la retraite d'un agent municipal fin mars. Son remplacement est à prévoir.
- ✓ Les vœux du Maire, le 21 janvier 2011 à 18 h seront accompagnés de la remise d'une fresque représentant "Marianne", gagnée par tirage au sort lors du dernier salon Cité 71.
- ✓ Le rapport d'activité 2009 du SYDESL est consultable en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ainsi que le débat public sur le projet d'accélération à 2 x 2 voies RCEA.
- ✓ M. Laurent CARON fait part d'une étude concernant la modification du plan de circulation des transports scolaires devant le collège de Saint Marcel afin d'améliorer la sécurité des enfants.
- ✓ M. Gérard DUCRET présente le projet de Marlène CHRETIENNOT souhaitant rejoindre Marrakech, lors d'un événement nommé "4L Trophy". Le Conseil examine le dossier et souhaite apporter symboliquement son soutien via une aide en nature à hauteur d'environ 100 €.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 11 février 2011 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 50.